



Est-ce qu'une location à la semaine sentant fortement le tabac, peut-elle donner lieu à une autre location ou un remboursement ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 9 mars 2016

Un appartement loué pour une semaine, qui sent le tabac, cela peut être la cause d'une résiliation, et donner lieu à une autre location ou à un remboursement ?

Réponse :

En cas de non conformité du logement avec la description faite, le locataire peut :

- s'il ne peut pas rester dans le logement, [demander au loueur le remboursement du prix de la location en lui adressant un courrier](#) (de préférence par lettre recommandée avec avis de réception), et/ou porter plainte auprès de la direction départementale en charge de la protection des populations (DDPP ou DDCSPP) du lieu de la location.